

LA CSAFAM

Un syndicat élu représentatif, près de vous

DEFENDRE REPRESENTER INFORMER AVANCER ENSEMBLE

Se syndiquer est devenu indispensable, Y COMPRIS POUR NOUS

C'est connaître et faire reconnaître ses droits, apporter son soutien à son syndicat afin qu'il ait toutes les possibilités de défendre au mieux la profession, qu'il vous représente devant les instances (ministères, administrations...)

AGIR PLUTÔT QUE SUBIR

Adhérez avant que le litige ne survienne afin de bénéficier d'une
Protection Juridique Professionnelle.

Pour être sûr de faire toujours partie de CSAFAM dès le 1^{er} janvier 2018 et de bénéficier de votre Protection Juridique Professionnelle sans interruption :

Renvoyez-nous votre bulletin adhésion 2018 dès maintenant

Le chèque ne sera encaissé qu'en janvier et vous avez toujours la possibilité de payer en 2 fois

N'oubliez pas :

- ***Que toute adhésion donne droit à un Contrat de Travail et un livret pratique pour les assistants maternels employés par des particuliers***
- ***Que le montant de votre adhésion est déductible à 66% de vos impôts.
Et si vous ne payez pas d'impôts, vous avez droit à un crédit d'impôt***
- ***NOUVEAU : les professionnels qui adhèrent à la CSAFAM dont le litige est né après l'adhésion bénéficient de l'aide financière apportée par la Caisse de solidarité en cas de condamnation aux dépens et/ou à verser des dommages et intérêts suite à une procédure initiée par la CSAFAM devant le tribunal des prud'hommes.
(règlement intérieur à consulter sur le site)***

Nous, nous savons de quoi nous parlons. Nous sommes au cœur de vos problèmes car nous, nous exerçons votre métier.

Nous comptons sur vous, comme vous pouvez compter sur la CSAFAM tout au long de l'année.

La secrétaire confédérale